



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Vu l'arrêté rectoral du 23 septembre 2025 relatif à l'ouverture de la session 2026 de l'examen du CAPPEI par la voie de la VAEP.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis à concourir au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle, session **2026**, les candidats dont les noms suivent :

1^{er} degré

BOIREAU Pauline
BART Marie-Sylvania
CLARA Christelle
DEVAUX Emilie
DOUET Emilie
DUBES Nathalie
DUVAL Tiphaine
ELLIES Stéphane
ELLILI Sonia
EYNARD Guillaume
FERBAYRE Claudia
GOY Laure
GUILHERMET Charlie
GUILLOT Céline
HAMON Emmanuelle
LATHIERE LAVERGNE Caroline
MALAURIE Véronique
MARION Baptiste
MARIOTTI Sophie
MARUTTI Joël
MUNDUBELTZ Pascal
PASQUON Nathalie
PITIE Natacha
RONDARD Julie
RUSCIO Magali
SALINAS Elise
STEVENS Catherine
TARILLON Alexandra
TORRES Christine

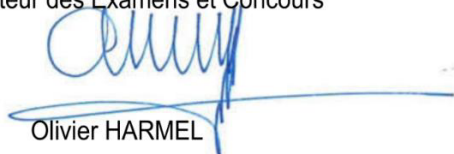
2nd degré

ALVERNHE Charlotte
MAGUIS Alexia
MICHELOT Amélie

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 26 novembre 2025.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL